



Code d'Éthique

Octobre de 2017



OBJECTIF

Attentif à l'environnement réglementaire actuel, FRIT RAVICH S.L., (par la suite « FRIT RAVICH ») a décidé d'élaborer le présent Code d'Éthique dans le but de maintenir et de réaffirmer les standards éthiques les plus élevés concernant le développement de l'activité professionnelle de la compagnie.

Ce document naît avec la vocation de servir de guide et de document de consultation pour l'intervention de tous les employés et collaborateurs de FRIT RAVICH en inspirant la prise de décisions au quotidien, ainsi que l'activité quotidienne de la Compagnie.

CHAMPS D'APPLICATION

Ce Code d'Éthique doit obligatoirement être respecté par tous les employés, dirigeants et collaborateurs de FRIT RAVICH.



QUI SOMMES-NOUS ?

Frit Ravich est une entreprise familiale fondée en 1963 par Josep Maria Viader, l'actuel président, et dirigée depuis 1997 par sa fille Judith Viader, qui a pris la relève, à la génération suivante, de la propriété de l'entreprise en menant l'expansion des affaires et le développement de la marque et de sa distribution.

Nous fabriquons des Chips, des Snacks et des Fruits secs de notre propre marque et distribuons également des produits de marques externes d'entreprises consolidées au niveau mondial. Nous intervenons dans la chaîne Alimentation, Hôtellerie, Promotion et Vrac. Ce modèle de double gestion (fabrication et distribution) nous permet de profiter du meilleur des deux mondes pour apporter de la valeur à nos consommateurs et clients.

Nous sommes présents sur le territoire national et, en 2015, nous avons ouvert notre première filiale en France. Nous exportons notamment vers des pays comme la Chine, le Maroc, le Chili, la Norvège, la Suède, la Grèce et Chypre.



VALEURS

La culture d'entreprise de Frit Ravich repose sur 6 valeurs qui définissent notre **essence** en tant que compagnie (proximité, dépassement, orientation vers le client-consommateur), et qui encouragent la **transformation** et l'amélioration continue (transversalité, simplicité, autonomie)

Proximité.

Nous sommes des personnes accessibles et proches des autres. Nous construisons des relations basées sur l'empathie et la confiance. Nous faisons partie d'une famille et nous sentons engagés dans notre culture et envers les gens qui en font partie, nous sommes là lorsque vous avez besoin de nous. Nous valorisons le professionnalisme sain, qui s'enorgueillit des succès collectifs.

Dépassement.

Nous sommes non-conformistes et inconditionnellement positifs. Nous aimons nous demander comment faire les choses, et notamment comment les faire mieux. Nous sommes exigeants envers notre travail et nous évoluons constamment en fournissant des efforts avec enthousiasme. Nous sommes flexibles face aux changements, nous grandissons grâce aux nouvelles opportunités. Nous aimons les défis et les nouvelles idées, auxquels nous faisons face avec un comportement actif.

Orientés vers le client-consommateur.

Nous écoutons, nous posons des questions et nous nous adaptons aux besoins de notre client, de notre consommateur, de notre acheteur, ce qui nous permet de construire notre avantage concurrentiel. Ils sont au centre de toutes les décisions, de tous les projets ou stratégies que nous initions. Service, qualité et innovation sont nos signes distinctifs et nous permettent de construire avec eux des relations sur le long terme. Nous dirigeons votre expérience d'achat et/ou de consommation afin que celle-ci soit excellente et nous ne la mettons pas en danger afin d'obtenir des résultats sur le long terme.

Transversalité.

Nous travaillons pour un objectif commun, pour lequel tout le monde compte et participe. Le bénéfice collectif va au-delà de l'individuel, et celui de l'entreprise au-delà de la fonction, c'est pourquoi nous partageons des ressources et des solutions en faveur de l'organisation. Nous visualisons l'ensemble avant de prendre une décision et nous nous concentrons sur l'implication des personnes et la communication avec les personnes indispensables de tous les domaines.

Simplicité.

Nous éliminons le superflu et nous nous concentrons sur ce qui apporte de la valeur à l'ensemble. Nous abordons les défis en élaborant des prototypes et en cherchant des solutions agiles et possibles à escalader. Nous nous questionnons sur le concept « nous l'avons toujours fait comme ça », et nous y apportons rapidement des alternatives. Nous simplifions les choses en tenant compte de l'interdépendance et en donnant la priorité à la sécurité, à la qualité et à l'expérience du client.

Autonomie.

Nous passons à l'action pour résoudre un problème et nous occuper des opportunités. Face au problème, nous vous présentons la solution au lieu de la plainte. Nous assumons notre responsabilité et nous apprenons des erreurs qui nous servent à nous améliorer. Nous encourageons la participation des personnes dans les décisions et le leadership distribué de projets parce que cela nous amène plus loin et plus vite.

1 Respect de la légalité

Tous les employés et dirigeants de FRIT RAVICH doivent respecter la législation en vigueur, les normes internes de la compagnie, ainsi que le présent Code d'Éthique.

2 FRIT RAVICH et ses employés

Les employés et dirigeants de FRIT RAVICH maintiendront une ambiance de travail favorisant le développement total de tous les professionnels. Pour cela, il faudra faire régner le respect à la dignité des personnes, la confiance et la convivialité.

FRIT RAVICH s'engage à prévenir et à sanctionner toute manifestation ou comportement susceptible d'être considéré comme violent, comme un abus d'autorité, du harcèlement ou de l'intimidation.

Sera compris comme harcèlement ou intimidation tout comportement non souhaité ayant pour objectif ou comme conséquence de porter atteinte à la dignité de la personne et à créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensif.

Pour leur part, les employés, dirigeants et collaborateurs de FRIT RAVICH s'engagent à éviter et à dénoncer tout comportement susceptible de relever du harcèlement ou de l'intimidation.

3 Confidentialité

Informations personnelles. FRIT RAVICH s'engage à respecter le caractère privé et confidentiel des informations personnelles fournies par ses employés dans le cadre des relations professionnelles, ainsi qu'à préserver leur intégrité et leur confidentialité conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données.

Données à caractère personnel. La compagnie s'engage à ne pas divulguer de données à caractère personnel de ses employés, de ses fournisseurs ou collaborateurs, excepté si elle détient le consentement exprès des intéressés ou si la divulgation est protégée par la réglementation en vigueur, tel que dans les cas d'exigences judiciaires ou administratives. En aucun cas les données à caractère personnel des employés ne pourront être traitées à des fins différentes des fins légales ou prévues dans le contrat.

Informations confidentielles. Les employés de FRIT RAVICH qui, en raison de leur activité, accèdent à des informations confidentielles de la Compagnie, s'engagent à garder le secret concernant ces données.

De même, les empl@yés et collabor@teurs sont obligés de conserver la plus stricte confidentialité et obligation de secret concernant toutes ces informations à caractère confidentiel ou sensible dont ils pourraient disposer concernant les entreprises ou entités dans lesquelles ils auraient précédemment développé leur carrière.

Ces engagements sont maintenus en vigueur après la cessation de la relation professionnelle avec FRIT RAVICH.

Dans le cas d'une cessation de la relation professionnelle, toutes les informations privées ou confidentielles seront rendues à l'employé(e), y compris les supports sur lesquels elles sont stockées.

Documents confidentiels. Les employés de FRIT RAVICH conserveront les documents confidentiels dans des lieux adaptés qui garantiront leur caractère confidentiel.

La reproduction ou l'accès à un document confidentiel devra être expressément autorisée par le responsable du document dont il s'agit.

Les empl@yés et les coll@borateurs de FRIT RAVICH devront prévenir les destinataires des reproductions ou copies de documents confidentiels de l'interdiction d'en réaliser une copie.

4 Utilisation adaptée des moyens informatiques

Moyens et ressources informatiques. FRIT RAVICH met à disposition de ses employés et collaborateurs les moyens et les ressources nécessaires à l'exercice de leur activité ainsi que les mécanismes qui en permettent la sauvegarde appropriée.

Les employés et collaborateurs de la compagnie s'engagent à **utiliser de façon responsable les moyens, propriété de FRIT RAVICH**, en faisant une utilisation responsable et en les utilisant uniquement à des fins professionnelles.

Ainsi, tous les employés de FRIT RAVICH respecteront les normes et procédures d'entreprise spécifiques aux ressources et aux moyens de la compagnie.

Utilisation adaptée des moyens informatiques.

Il n'existe aucune attente de confidentialité concernant l'utilisation des ressources et des moyens informatiques mis à disposition des employés pour l'exercice de leurs fonctions. Par conséquent, leur utilisation et les informations qu'ils contiennent sont **susceptibles de faire l'objet d'une révision par FRIT RAVICH** dans l'exercice de sa faculté de contrôle.

Les employés de FRIT RAVICH doivent être conscients que l'utilisation des moyens et ressources mis à leur disposition entraîne l'acceptation de ces conditions.

Propriété intellectuelle et industrielle. Les employés de FRIT RAVICH doivent être conscients que la compagnie conserve la propriété ainsi que les droits de propriété intellectuelle ou industrielle existants en ce qui concerne les programmes, les systèmes informatiques, les équipements et les autres ressources. Pour cela, les employés et collaborateurs de FRIT RAVICH s'engagent à **n'exploiter ou n'utiliser** en aucun cas **les systèmes et applications informatiques de l'entreprise à des fins différentes** de celles prévues dans le présent Code.

De même, les employés n'installeront ou n'utiliseront pas les ressources informatiques fournies par la compagnie, les programmes ou applications de tiers enfreignant les droits de propriété intellectuelle ou tout autre droit, ou étant susceptibles d'endommager lesdites ressources ou de porter préjudice aux intérêts de FRIT RAVICH ou de tiers liés à la Compagnie.

5 Comptabilité et facturation

FRIT RAVICH garantit la **véracité** et la **transparence** des **informations financières** de la compagnie, conformément aux principes comptables prévus par les normes nationales et internationales.

De même, les employés et dirigeants de la compagnie s'engagent à respecter les normes internes de FRIT RAVICH en matière de facturation, de paiements et de remboursements.

6 Engagés pour l'environnement

Agir activement et de façon préventive pour réduire les potentiels impacts environnementaux que pourrait entraîner notre activité et faire la promotion des principaux champs d'actions suivants :

- La réduction de la consommation de ressources, d'émissions, de déchets.
- L'augmentation et la promotion de la réutilisation et du recyclage.

7

Conflit d'intérêts

Les dirigeants, employés et collaborateurs de FRIT RAVICH doivent protéger les intérêts de la compagnie et veiller à sa bonne réputation ainsi qu'en faire la promotion, en évitant d'agir à l'encontre de ses intérêts.

Par conséquent, les dirigeants, employés et collaborateurs de FRIT RAVICH n'exerceront aucune activité ou transaction au cours de laquelle leurs intérêts personnels prévalent sur les intérêts de la compagnie.

Dans le but d'empêcher un potentiel conflit d'intérêts, **les dirigeants, employés et collaborateurs qui**, dans le cadre d'une activité définie ou d'une transaction, **se trouvent dans une réelle ou potentielle situation de conflit d'intérêts, devront immédiatement communiquer ladite situation au Comité d'Éthique** afin que celui-ci lui indique la façon de procéder.

8

Prévention de la corruption et autres conduites irrégulières ou illégales

Chez FRIT RAVICH, **nous limitons le fait d'offrir ou de recevoir des cadeaux** et **nous interdis**ons tous les cadeaux ayant pour objet la subornation ou le fait d'influencer la personne qui le recevra, afin qu'elle adopte des décisions compromettant son impartialité et son bon jugement.

En aucun cas nous ne permettrons d'offrir des cadeaux, de faire des dons, de réaliser des bénéfices personnels ou des compensations économiques à des fonctionnaires et employés du public, qu'ils soient nationaux ou étrangers, dirigeants de partis politiques, responsables publics ou candidats auxdites fonctions.

9 Respect du code d'éthique

Le contenu du **présent Code d'Éthique doit obligatoirement être respecté** par les administrateurs, dirigeants, employés et collaborateurs de FRIT RAVICH.

A cette fin, FRIT RAVICH a désigné un Comité d'Éthique, lequel s'est vu confié, entre autres fonctions, la vérification périodique du bon respect de ce Code.

Les **conduites contraires** aux principes contenus dans le Code d'Éthique, ainsi que dans les autres normes internes en vigueur de la compagnie, donneront lieu à l'application du régime de sanction correspondant, en accord avec la gravité du non-respect et dans le cadre légal applicable, conformément au statut des travailleurs et aux conventions collectives en application.

De même, les administrateurs, dirigeants, employés et collaborateurs de FRIT RAVICH **s'engagent à identifier et à communiquer au Comité d'Éthique tout comportement inapproprié**, irrégulier et/ou susceptible d'enfreindre le contenu du présent Code ou de la réglementation interne de la compagnie, indépendamment du fait que celui-ci entraîne des conséquences bénéfiques ou préjudiciables pour FRIT RAVICH.

A cet effet, le Comité d'Éthique de FRIT RAVICH a aménagé un **moyen de dénonciations** à disposition de tous les dirigeants, employés et collaborateurs via l'adresse e-mail suivante : comiteetico@fritravich.com

Les dénonciations devront être identifiées et seront reliées au détail des faits survenus. L'identité du dénonciateur ne sera en aucun cas communiquée à la personne dénoncée et il n'y aura de représailles d'aucune sorte à l'encontre des dénonciateurs, sauf en cas de mauvaise intention et de l'intention, de la part du dénonciateur, de porter préjudice à la personne dénoncée.

FRIT RAVICH s'engage à traiter ces données dans le plus strict respect de la législation sur la protection des données à caractère personnel.



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

Si vous avez un doute concernant l'interprétation et/ou l'application du contenu du présent Code d'Éthique, souvenez-vous que vous pouvez contacter directement le *Comité d'Éthique* de FRIT RAVICH en envoyant vos questions à l'adresse e-mail suivante : comiteetico@fritravich.com